

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 26 février 2013 de 19 h 30 à 22 h 21 au siège social de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Marie-Line Comeau
Nathalie Côté
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Carmen Nicole
Amélie Pelletier
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu
Normand Caron
Claude Daigle
Romain de la Durantaye
Luc Dion [arrivé à 19 h 50]
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général intérimaire
M. Serge Mathurin, directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absent:s: M^{me} Francine Lehouillier
M^{me} Jeannine Lachance-Mercier
M. Germain Pelletier
M. Gérald Roy
M. Jocelyn Carrier, directeur général

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-13-02-26-01

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le commissaire Rino Beaulieu **et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Séance ordinaire du **mardi 26 février 2013 à 19 h 30**
au siège social de la commission scolaire à Montmagny

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1.- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2013**
- 4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1- ...
 - 4.2- ...
- 5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 5.1- Résiliation du lien d'emploi
 - 5.2- Intervention de la directrice du Service des ressources financières
 - 5.2.1- État financier au 31 décembre 2012
 - 5.2.2- Rapport sur le sondage
 - 5.2.3- Mandat d'auditeur externe
 - 5.3- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016
 - 5.4- Intention de retraite
 - 5.5- Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud
 - 5.6- Découpage des circonscriptions électorales
- 6.- **RAPPORT DES COMITÉS**
 - 6.1- Comité de parents
 - 6.2- Comité consultatif du transport
 - 6.3- Comité EHDAA
 - 6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion
 - 6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement
- 7.- **INFORMATIONS**
 - 7.1- Lettre de M^{me} Catherine Tremblay, Direction générale du financement du MELS
 - 7.2- Lettre de M. Normand Fauchon - Fonds développement du sport MELS
 - 7.3- Élection scolaire 2014
 - 7.3.1- Lettre de M. Bernard Matte, sous-ministre du MELS
 - 7.3.2- Lettres de M^{me} Josée Bouchard, présidente de la FCSQ
 - 7.3.3- Info provenant du Directeur général des élections du Québec
 - 7.4- Appui à la Ville de Montmagny
 - 7.5- Lettre de M. Pierre Allen, Comité de survie de l'école de St-marcel
 - 7.6- Fondation des sourds du Québec – demande financière
 - 7.7- Lauréat Forces Avenir – École secondaire de Saint-Charles
- 8.- **RÉGIE INTERNE**
 - 8.1- ...
- 9.- **QUESTIONS DIVERSES**
 - 9.1- ...
 - 9.2- ...
- 10.- **DOCUMENTATION**
 - 10.1- ...
 - 10.2- ...
- 11.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 11.1- ...
 - 11.2- ...
- 12.- **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3.- **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2013**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CC-13-02-26-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Rino Beaulieu et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2013;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2013 soit adopté tel que présenté.

Adopté.-

4.- **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question à ce point.

5.- **DOSSIERS PRIORITAIRES**

CC-13-02-26-03

À 19 h 38, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Rino Beaulieu et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance se poursuive à huis clos.

CC-13-02-26-04

À 20 h 24, **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Caron et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE retourner en séance publique.

5.1- **Résiliation du lien d'emploi**

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

Congédiement conformément à la Convention collective intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les Commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération des employées et employés de services publics inc. (CSN) pour le compte des Syndicats d'employées et d'employés de soutien des Commissions scolaires francophones du Québec qu'elle représente (S6) :

ATTENDU QUE M. Henri Simoneau est entré en fonction au poste de magasinier classe II, au Centre de formation professionnelle de l'Envolée, le 28 juin 2012 et qu'il s'agissait d'un mouvement de personnel volontaire.

ATTENDU QUE M. Simoneau a été relevé de ses fonctions depuis le 8 février 2013, et ce, avec traitement.

ATTENDU QUE la direction du Centre de formation professionnelle de l'Envolée a signifié à M. Simoneau ses attentes pour le poste de magasinier classe II.

ATTENDU QUE M. Simoneau a reçu un support d'accompagnement afin de lui permettre de se familiariser avec les lieux et les tâches de magasinier classe II.

ATTENDU QUE M. Simoneau a été avisé que son rendement était insatisfaisant.

ATTENDU QUE M. Simoneau a bénéficié de l'aide et du soutien nécessaires afin qu'il corrige la situation.

ATTENDU QUE le 18 janvier 2013, M. Simoneau a été prévenu des conséquences, sur la relation d'emploi, d'une absence d'amélioration.

ATTENDU l'incompétence et l'incapacité de M. Simoneau à accomplir ses fonctions de magasinier classe II.

ATTENDU QUE M. Simoneau ne s'est pas amélioré dans l'exercice de ses fonctions.

ATTENDU l'exposé du dossier présenté par la Direction générale et par la coordonnatrice du Service des ressources humaines.

ATTENDU la recommandation de la Direction générale et de la Direction des ressources humaines.

ATTENDU la lettre explicative de M. Henri Simoneau datée du 26 février 2013.

CC-13-02-26-05

ATTENDU la délégation de pouvoirs au Conseil des commissaires en matière de congédiement.

ATTENDU les devoirs et obligations de la Commission scolaire Côte-du-Sud et la nécessité d'offrir un service de qualité à la clientèle.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Normand Caron **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

DE congédier immédiatement M. Henri Simoneau.

Adopté.-

5.2- Intervention de la directrice du Service des ressources financières

5.2.1- État financier au 31 décembre 2012

La directrice du Service des ressources financières, madame Annie Ménard, présente l'état financier au 31 décembre 2012.

5.2.2- Rapport sur le sondage

La directrice du Service des ressources financières, madame Annie Ménard, présente le résultat du sondage effectué au regard de la répartition entre les allocations budgétaires ainsi que le modèle de répartition entre les établissements au secteur des jeunes. 33 répondants ont répondu dont 13 ont émis seulement des commentaires sans répondre aux questions du sondage. Il s'agissait d'une consultation amorçant une démarche dans l'analyse et la révision du processus budgétaire.

5.2.3- Mandat d'auditeur externe

La directrice du Service des ressources financières, madame Annie Ménard, présente la démarche qui a été appliquée en vue de l'appel d'offres public.

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud doit nommer un auditeur externe pour chaque année financière, qui produit un rapport de vérification sur les opérations financières de la commission scolaire;

ATTENDU l'appel d'offres public publié en date du 17 décembre 2012 par la Commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU le tableau des résultats compilés d'une firme à l'ANNEXE 2;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du choix de l'auditeur externe;

CC-13-02-26-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame la commissaire Denise Dulac **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le conseil des commissaires nomme la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton S.E.N.C.R.L. de Montmagny, auditeur externe de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

Adopté.-

5.3- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit établir à chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles [article 211];

ATTENDU l'avis favorable du comité de parents à la suite de la consultation tenue en vertu de l'article 193;

ATTENDU la consultation menée auprès de l'ensemble des municipalités de notre territoire ;

CC-13-02-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Luc Dion **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Conseil des commissaires adopte le plan triennal 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 tel que rédigé au document « *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016* » et que celui-ci fasse partie de la présente résolution comme s'il était cité tout au long;

QUE, selon ce plan, une liste des écoles, des centres soit déterminée et que les actes d'établissement soient délivrés.

Adopté.-

5.4- Intention de retraite

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M. Jocelyn Carrier, directeur général, faisant part de son intention de prendre sa retraite le 5 septembre 2013.

5.5- Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud a pour mission de venir en aide aux jeunes et de faciliter leur insertion sociale et communautaire dans un monde en mouvance ;

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud s'efforce de venir en aide financièrement aux organismes de jeunes ;

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud dessert le territoire de Montmagny, L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup et Témiscouata ;

CC-13-02-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE madame la commissaire Amélie Pelletier soit désignée pour représenter la Commission scolaire de la Côte-du-Sud au sein du conseil d'administration de la Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud.

Adopté.-

5.6- Découpage des circonscriptions électorales

Le président, M. Alain Grenier présente les points suivants relatifs à l'élection scolaire 2014 :

7.3- Élection scolaire 2014

7.3.1- Lettre de M. Bernard Matte, sous-ministre du MELS

7.3.2- Lettres de M^{me} Josée Bouchard, présidente de la FCSQ

7.3.3- Info provenant du Directeur général des élections du Québec

Un projet de découpage des circonscriptions électorales est déposé; celui-ci sera étudié en séance d'ajournement le 12 mars prochain.

6.- RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de parents

Madame Amélie Pelletier, commissaire, résume certains points qui ont été abordés lors de la séance du comité de parents.

6.2- Comité consultatif du transport

Aucun sujet à ce point.

6.3- Comité EHDAA

Aucun sujet à ce point.

6.4- Comité directeur pour l'informatique de gestion

Le directeur général adjoint intérimaire, M. Serge Mathurin, présente le compte-rendu de la rencontre du comité directeur pour l'informatique de gestion, tenue le 17 janvier 2013.

6.5- Comité directeur pour l'informatique de l'enseignement

Le compte-rendu de la rencontre du comité directeur pour l'informatique de l'enseignement est déposé.

7. INFORMATIONS

7.1- Lettre de M^{me} Catherine Tremblay, Direction générale du financement du MELS

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M^{me} Catherine Tremblay, directrice générale par intérim de la Direction générale du financement, relative à la subvention de péréquation de 8 635 704 \$ qui sera versée à notre commission scolaire pour l'année 2012-2013.

7.2- Lettre de M. Normand Fauchon - Fonds développement du sport MELS

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre de M. Normand Fauchon, directeur de la gestion administrative et des contrôles des programmes du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du MELS, nous informant que le Fonds ne pourra donner suite à notre demande d'aide financière pour le projet de construction de gymnase et de locaux communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase II à l'école secondaire de Saint-Charles, la date limite pour présenter les demandes étant le 18 mai dernier.

7.3- Élection scolaire 2014

Ce point a été traité au point 5.6.

7.4- Appui à la Ville de Montmagny

Le président, M. Alain Grenier, présente la lettre transmise à la Ville de Montmagny pour la tenue du Colloque 2015 du Carrefour action municipale et famille.

7.5- Lettre de M. Pierre Allen, Comité de survie de l'école de St-Marcel

Le président, M. Alain Grenier, dépose une lettre de remerciements du Comité de survie de l'école de St-Marcel.

7.6- Fondation des sourds du Québec - demande financière

Le président, M. Alain Grenier, dépose une lettre de demande financière de la Fondation des sourds du Québec pour contribution volontaire seulement.

7.7- Lauréat de Forces Avenir

Audrey Moreau, élève de l'école secondaire de Saint-Charles est lauréate de Forces Avenir dans la catégorie *Élève persévérant*.

8.- RÉGIE INTERNE

Aucun sujet à ce point.

9. QUESTIONS DIVERSES**9.1- Maternelle 4 ans**

Madame Amélie Pelletier, commissaire, demande au président si des indications sont parvenues à la Commission scolaire concernant l'instauration d'une maternelle 4 ans pour 2013-2014, ce à quoi M. Grenier répond par la négative. Une chose est certaine cependant, la Commission scolaire est en attente d'information officielle dans ce dossier.

10.- DOCUMENTATION

Aucun document à ce point.

11.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question à ce point.

12.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-13-02-26-09

À 22 h 21, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le commissaire Jean Lefebvre et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit ajournée au mardi 12 mars 2013.

Adopté.-

Province de Québec

Commission scolaire de la Côte-du-Sud

Conseil des commissaires

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud le 26 février 2013 de 19 h 30 à 22 h 21, ajournée au 12 mars 2013 au siège social de la commission scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny.

Sont présents :

Mesdames Sylvie Blouin
Denise Caron
Nathalie Côté
Denise Dulac
Sylvie Jalbert
Carmen Nicole
Johanne Talbot

Messieurs Rino Beaulieu
Claude Daigle
Romain de la Durantaye
Luc Dion
Alain Grenier
Jean Lefebvre
Germain Pelletier
Bernard Therrien

commissaires formant quorum

M. André Chamard, directeur général intérimaire

M. Serge Mathurin, directeur général adjoint et secrétaire général

Sont absents: M^{me} Marie-Line Comeau
M^{me} Francine Lehouillier
M^{me} Jeannine Lachance-Mercier
M^{me} Amélie Pelletier
M. Normand Caron
M. Gérald Roy
M. Jocelyn Carrier, directeur général

1.- RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Alain Grenier, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux commissaires.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-13-03-12-01

IL EST PROPOSÉ PAR madame la commissaire Johanne Talbot **et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit rouverte.

Adopté.-

5. DOSSIERS PRIORITAIRES

5.6- Découpage des circonscriptions électorales

Le président, M. Alain Grenier, présente ce projet de résolution :

ATTENDU les élections scolaires prévues pour le 2 novembre 2014;

ATTENDU La loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU le décret 29-2013 pris par le Conseil des ministres le 16 janvier 2013 afin de permettre la tenue des élections scolaires générales le 2 novembre 2014;

ATTENDU QUE la loi fixe à 9 le nombre de circonscriptions lorsque le nombre d'électeurs se situe entre 30 000 et 70 000;

ATTENDU QUE la ministre peut, sur demande, autoriser une commission scolaire à établir une à cinq circonscriptions de plus que ce qui est prévu à l'article 7 de la loi sur les élections scolaires lorsqu'elle estime cela justifié en raison notamment :

1. de la dimension particulièrement étendue du territoire de la commission scolaire;
2. du nombre de municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la commission scolaire;
3. de l'isolement du territoire d'une municipalité locale dans celui de la commission scolaire;

ATTENDU le nombre de 55 658 électeurs pour l'ensemble des circonscriptions présentes sur le territoire de la commission scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la dimension du territoire où 55 658 électeurs sont répartis sur 5 442 km² ;

ATTENDU QUE nous avons trois (3) MRC sur notre territoire;

ATTENDU le nombre important de municipalités comprises sur le territoire de la commission scolaire, soit 2 villes et 42 municipalités;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la loi sur les élections scolaires, le nombre de circonscriptions électorales varie de 7 à 12 selon le nombre d'électeurs domiciliés sur le territoire de la commission scolaire;

ATTENDU le secteur sud qui présente une densité de population plus faible d'où l'étendue considérable des circonscriptions concernées;

ATTENDU QUE la Loi sur l'instruction publique vise notamment à valoriser la démocratie scolaire;

ATTENDU QUE la dimension limitée du territoire de la circonscription électorale motiverait davantage les candidats à relever le défi de l'exercice de la démocratie scolaire;

ATTENDU QUE le territoire de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud est réparti en 7 pôles distincts depuis sa création en 1998 pour faciliter la gestion des services éducatifs et administratifs;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de respecter les communautés naturelles que compose la population répartie sur son territoire;

En conséquence **IL EST PROPOSÉ PAR** madame la commissaire Denise Dulac **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QU'UNE demande soit présentée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'autoriser la Commission scolaire de la Côte-du-Sud à établir 3 circonscriptions électorales de plus, tel que le prévoit la loi;

QU'UNE copie de cette demande soit acheminée aux députés provinciaux de Bellechasse et de Montmagny-L'Islet et à la Fédération des commissions scolaire du Québec (FCSQ).

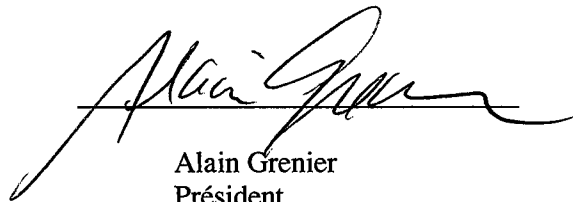
Adopté.-

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-13-03-12-03

IL EST PROPOSÉ PAR madame la commissaire Nathalie Côté **et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 19 h 55.



Alain Grenier
Président



Serge Mathurin
Secrétaire général intérimaire